

Formation AIPR Concepteur

AIPRO

Cette formation s'adresse aux encadrants et concepteurs amenés à travailler à proximité de réseaux (enterrés ou aériens). Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'organisation de la prévention, à l'analyse des risques, à la lecture des plans, et à la préparation des projets de travaux conformément à la réglementation DT-DICT. L'objectif est d'obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) – profil concepteur via un QCM certifiant.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Formation conforme :

Au Code de l'environnement ;

À la réglementation DT-DICT ;

À l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant à proximité des réseaux.

Les + métier

La formation AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les concepteurs encadrant des opérations de travaux à proximité des réseaux. Cette formation couvre les rôles et responsabilités des intervenants, la réglementation DT/DICT, les procédures de prévention, les distances de sécurité, la gestion des aléas et les clauses spécifiques aux zones d'incertitude. Elle prépare efficacement au passage du QCM validant l'obtention de l'attestation AIPR Concepteur, indispensable pour assurer la conformité réglementaire des projets de travaux.



Public Visé

Personnes assurant l'encadrement des opérations sous la direction du responsable du projet, et devant être titulaire d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés)

AIPR est 01/01/2018 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).



Pré Requis

Maîtrise de la langue française ;

Connaissance des opérations de travaux et de chantier ;

Notions techniques en VRD, BTP ou réseaux fortement recommandées.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Maîtriser la réglementation DT-DICT applicable aux projets et travaux
Analyser les obligations réglementaires dès la phase de conception ;
Identifier les risques liés aux réseaux enterrés et aériens ;
Coordonner un projet de travaux conforme à la réglementation anti-endommagement ;
Exploiter les plans et données réseaux ;
Définir les investigations complémentaires nécessaires ;
Organiser les mesures de prévention et de sécurité ;
Assurer la coordination entre les différents intervenants ;
Réussir l'examen QCM AIPR Concepteur.

Parcours pédagogique

Module 1 – Contexte réglementaire et réforme anti-endommagement

Comprendre les enjeux réglementaires liés à la conception des projets :

Historique de la réforme anti-endommagement ;

Les enjeux humains, techniques et financiers ;

Les statistiques d'accidents ;

Le Code de l'environnement ;

La réglementation DT-DICT ;

Les textes réglementaires applicables ;

L'obligation AIPR ;

Responsabilités civiles et pénales

Module 2 – Rôles et responsabilités des acteurs du projet

Identifier les missions et responsabilités de chaque intervenant :

Form'in Prev

72 chemin de Las Passos - 11620 Villemoustaussou

Tél. : 04.68.72.04.79 / 06.45.05.49.38 - Site internet : <https://www.forminprev.com> - E-mail : administratif@forminprev.com

SAS au capital de 2 000 € - N° Siret : 809 561 483 000 29 R.C.S. Carcassonne - N° TVA Intra. : FR13809561483 - Numéro de déclaration : 91110134611 - Code NAF : 8559A

Maître d'ouvrage ;
Maître d'œuvre ;
Concepteur ;
Entreprise exécutante ;
Exploitants de réseaux ;
Coordonnateur SPS ;
Les profils AIPR :
Concepteur
Encadrant
Opérateur
Obligations du concepteur ;
Responsabilités en phase étude et préparation.

Module 3 – Identification des réseaux et analyse des risques

Identifier les réseaux et évaluer les risques liés aux travaux projeté :

Typologie des réseaux :

Électricité
Gaz
Eau potable
Assainissement
Télécommunications
Chauffage urbain
Réseaux sensibles et non sensibles ;
Lecture des plans et symboles ;
Classes de précision des réseaux ;
Analyse des risques techniques ;
Distances réglementaires ;
Risques d'endommagement.

Module 4 – Préparation administrative et technique des projets

Préparer un projet conforme à la réglementation DT-DICT :

Déclaration de projet de travaux (DT) ;
Analyse des réponses des exploitants ;
Exploitation des récépissés ;
Consultation du Guichet Unique ;
Investigations complémentaires (IC) ;
Clauses techniques et financières ;
Marquage-piquetage ;
Réalisation des études ;
Coordination des intervenants ;
Intégration des données réseaux dans les marchés.

Module 5 – Prévention et sécurisation des travaux

Définir les mesures de prévention adaptées au projet :

Évaluation des risques ;
Mesures de prévention ;
Organisation de la sécurité chantier ;
Techniques adaptées à proximité des réseaux ;
Prescriptions techniques ;
Gestion des coactivités ;
Préparation des travaux urgents (ATU) ;
Transmission des informations aux entreprises.

Module 6 – Gestion des anomalies et incidents

Mettre en œuvre les procédures adaptées en cas d'incident :

Procédures d'urgence ;
Gestion d'un endommagement réseau ;
Organisation des secours ;
Arrêt des travaux ;
Protection des personnes ;
Relations avec les exploitants ;
Constat contradictoire ;
Analyse des causes et retour d'expérience.

Module 7 – Préparation à l'examen AIPR Concepteur

Form'in Prev

72 chemin de Las Passos - 11620 Villemoustaussou

Tél. : 04.68.72.04.79 / 06.45.05.49.38 - Site internet : <https://www.forminprev.com> - E-mail : administratif@forminprev.com

SAS au capital de 2 000 € - N° Siret : 809 561 483 000 29 R.C.S. Carcassonne - N° TVA Intra. : FR13809561483 - Numéro de déclaration : 91110134611 - Code NAF : 8559A

Méthodes pédagogiques

Études de cas concrets ;
Analyse de plans et récépissés ;
Mises en situation chantier ;
Exercices d'identification des risques ;
QCM d'entraînement ;
Passage du QCM officiel.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur détenant son AIPR concepteur

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM réglementaire en ligne ;
40 questions ;
Validation selon le barème réglementaire.

Moyens à mettre en oeuvre

Connexion internet

Modalités d'accessibilité handicap

L'occasion pour nous de vous rappeler que nous avons conscience que le handicap n'est pas forcément visible. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap Mme VIDAL Ludivine

Sanction formation

Formation AIPR - Préparation et conduite de projet (Concepteur)



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Marion LEGRY
Conseillère en développement de compétences

Tél. : 0645054938
Mail : marion.legry@forminprev.com